

Démarche : Avance sur frais de déplacements examens (MIREX Nord Ouest)

Organisme : Mission des examens (Mirex) Nord-Ouest

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Cette télé-procédure permet de demander une avance sur frais de déplacement dans le cadre d'une convocation à un examen. Effectuez une demande par convocation.

Demande d'avance sur frais pour les missions d'examen (Mirex Nord Ouest)

Vous êtes convoqué(e) pour une mission « examen » et vous souhaitez obtenir une avance sur frais, veuillez renseigner le formulaire ci-après et joindre les pièces demandées

- Ce formulaire ne concerne que les avances de frais pour les centres d'examen organisés par la MIREX Nord-ouest.
- Les avances sur frais ne concernent pas les convocations pour de la surveillance ou de l'assistance à candidat sur les centres écrits.
- Sont éligibles aux avances sur frais les convocations relevant des centres pour les épreuves orales et pratiques, et les centres de corrections (épreuves ponctuelles terminales).
- Une seule demande par convocation, si vous souhaitez obtenir plusieurs avances sur frais parce vous êtes convoqué plusieurs fois, il faudra remplir un nouveau formulaire
- Référence : NS DGER/SDPFE/2023-342 du 24/05/2023

Tarifs de remboursement en vigueur

- Repas = 20€ (tarif forfaitaire, pas de justificatif à fournir)
- Nuitée (petit déjeuner compris) = en fonction du lieu de convocation (120€ pour les "GRANDES VILLES" / 140€ pour Paris / 90€ pour les autres villes) --> Facture nominative obligatoire.

Pour le remboursement des nuitées, il se fait en fonction du lieu de convocation et non pas en fonction du lieu de réservation de l'hébergement.

- Billet de train : remboursement intégral en fonction du prix --> Présentation du billet ou d'un justificatif sur lequel est indiqué le prix du voyage.
- Kilomètres : remboursement en fonction de la puissance fiscale du véhicule (0,32€ entre 0 et 5CV / 0,41€ entre 6 et 7CV / 0,45€ pour 8CV et plus). En cas d'absence de la carte

Avance sur frais de déplacements examens (MIREX Nord Ouest)
grise, le tarif le plus bas est appliqué.

Questions, commentaires

Si vous avez une questions à poser concernant les avances sur frais, merci de remplir le champ et nous vous répondrons.

Veuillez renseigner votre numéro de sécurité sociale

les 15 chiffres figurant sur la carte vitale.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Veuillez joindre une copie de votre RIB

Le RIB sert à vérifier si vos coordonnées bancaires n'ont pas été modifiées par rapport à d'éventuelles convocations lors de sessions antérieures.

2) Déclaration des frais de déplacement

Préciser le nombre de nuitées

Renseigner 0 si le déplacement ne prévoit pas de nuitées à vous rembourser .

Le montant pour repas du soir est ajouté à l'avance sur frais en fonction du nombre de nuitées déclarées.

Sélectionner le moyen de transport

Choisissez le moyen de transport que vous utiliserez pour vous rendre sur le lieu de votre convocation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Voiture personnelle

☐ Voiture administrative

☐ Train

☐ Covoiturage (en tant que co-voituré)

En tant que co-voituré, les frais kilométriques ne sont pas pris en charge.

Prix du billet de train

Indiquez le montant total du voyage

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joindre la copie de billets de train

Sur le billet (ou sur le justificatif d'achat) doit être obligatoirement indiqué le prix du voyage.

Puissance fiscale du véhicule utilisé

Voir champ P6 sur votre carte grise.

Avance sur frais de déplacements examens (MIREX Nord Ouest)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joindre la copie de la carte grise de votre véhicule personnel.

Si la carte grise n'est pas fournie, le tarif le plus bas sera appliqué.

Nombre de kilomètres Aller - Retour

Le nombre de kilomètre est donné à titre indicatif.

Le calcul réel de kilomètre sera calculé en machine lors de l'instruction de votre ordre de service, une fois la mission effectuée.

Coût du péage

Renseigner 0 si le trajet ne prévoit pas de péage.

3) Identification du centre d'examen et convocation

Sélectionner le département du centre d'examen / Autre motif de convocation

☐ CNCC / Contrôle a posteriori

☒ SA BIOQUALIM Contrôle a posteriori

☒ SA GDEA CNCC et Contrôle a posteriori

☐ Commission choix de sujets

☒ Commission choix de sujets

☐ 14

☒ C PRO - CGEA - E3/E7 - S14230 - LPA de Vire

☒ C PRO - CTRL - S14230 - LPA de Vire

☒ APa - MA & JP - E4.1 - S14K03 - Site de Caen Institut Lemonnier

☐ 18

☒ C PRO - CTRL - F18110 - LEGTA Bourges Le Subdray

☐ 22

☒ SA - AP - E2/E3/E7 - E22311 - LEGTA Merdrignac

☒ C PRO - SAPAT - E6 - E22510 - LEGTA Caulnes

☒ APa - SAPVER - E4.1 - E22K15 - LEPPA Xavier Grall de Loudéac

☒ C PRO - AE - E6 - E22L08 - MFREO de Loudéac

☐ 27

☒ SA - AP - E2/E3/E7 - S27410 - LEGTA Evreux

☒ APa - SAPVER & JP - E3/E4/E5/E7 - S27460 - CFA horticole de l'Eure

☐ 29

Avance sur frais de déplacements examens (MIREX Nord Ouest)

☐ BTSA - GPN - E3/E71 - E29211 - Site de Morlaix du LEGTPA de Châteaulin Morlaix

☐ BAC PRO - CGEA - E3/E7 - E29L61 - MFREO de Pleyben

☐ 35

☐ BAC PRO - CORRECTIONS - E35024 - DRAAF Bretagne - SRFD - MIREX

☐ BAC TECHNO - A1 - E35024 - DRAAF Bretagne - SRFD - MIREX

☐ BTSA - AQUA - E6 - MIREX - NO - E35024 - DRAAF Bretagne - SRFD - MIREX

☐ CAPa - CORRECTION & DELIBERATION - E35024 - DRAAF Bretagne - SRFD - MIREX

☐ BTSA - AP - E2/E3/E5/E7 - E35110 - LEGTA Théodore Monod Rennes Le Rheu

☐ CAPa - JP - E5/E7 - E35230 - LPA Saint Aubin du Cormier

☐ 36

☐ CAPa - MA - E3 à E7 - F36160 - CFA de l'Indre

☐ BAC PRO - CGEA - E5/E6 - CGEH - E3/E6/E7 - F36K02 - LAP de Saint Cyran du Jambot

☐ 37

☐ BTSA - VO - E7 - E8 - E6 - E2 - F37110 - LEGTA Tours Fondettes

☐ 41

☐ BAC PRO - CTRL - F41110 - Site de Vendôme du LEGTA Vendôme Blois Montoire

☐ BAC PRO - AP - E6/E7 - F41160 - CFA du Loir et Cher

☐ 44

☐ BTSA - AQUA - E2/E3/E5/E7 - T44030 - LPA Guérande

☐ BTSA - AP - E2/E3/E7 - T44110 - LEGTA Saint Herblain

☐ BAC PRO - AP/CPH - E3/E6/E7 - T44160 - CFA de Loire Atlantique

☐ 45

☐ BTSA - GPN - E6 - F45111 - Site des Barres du LEGTA Le Chesnoy Les Barres

☐ BAC PRO - CGEA - E3/E5/E6/E7 - F45260 - CFA du Loiret

☐ 49

☐ BAC PRO - CTRL - T49110 - LEGTA Angers Le Fresne

☐ BAC PRO - CPH - E6 - T49L35 - MFREO de Chalonnes

☐ 50

☐ BTSA - ACSE - E7 - S50330 - LEGTPA Saint Hilaire du Harcouët

☐ 53

☐ BTSA - PA - E6 - T53110 - T53110 - LEGTA Laval

☐ CAPa - LCE - E4.1 - T53160 - CFA de la Mayenne

Avance sur frais de déplacements examens (MIREX Nord Ouest)

☐ 56

☐ BAC PRO - CTRL - E56110 - LEGTA le gros chêne à Pontivy

☐ BAC TECHNO - A2 - E56110 - LEGTA le gros chêne à Pontivy

☐ 61

☐ BAC PRO - CGEA - E5/E6/E7 - S61110 - LEGTPA Sées

☐ BAC TECHNO - A2 - S61110 - LEGTPA Sées

☐ B1SA - GPN - E2/E3/E71 - S61110 - LEGTPA Sées

☐ BAC PRO - SAPAT - E6 - S61230 - LPA Alençon

☐ 72

☐ B1SA - GF - E7 - T72110 - LEGTA Le Mans

☐ B1SA - CORRECTION - T72110 - LEGTA Le Mans

☐ BAC PRO - SAPAT - E3/E6/E7 - T72230 - LPA Brette les Pins

☐ 74

☐ B1SA - AQUA - E3/E5/E7 - X74K16-Site de Poisy de l'ISETA de Poisy

☐ 76

☐ BAC PRO - SAPAT - E6 - S76130 - Site de Neufchâtel en Bray du LPA du Pays de Bray

☐ BAC PRO - CTRL - S76L25 - MFREO de Totes

☐ 85

☐ B1SA - GPN - E71 - T85110 - LEGTPA La Roche sur Yon

Date de la convocation

Indiquer ici la date du 1er jour de convocation.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie de la convocation

Si le centre de convocation ne correspond pas au centre indiqué dans le champ précédent, la demande ne sera pas prise en compte.